



15.4013

**Postulat Reynard Mathias.
Erdverlegung der Übertragungsleitung
Chamoson-Ulrichen****Postulat Reynard Mathias.
Enfouissement de la ligne électrique
Chamoson-Ulrichen**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 09.03.17

Reynard Mathias (S, VS): Certains pourraient imaginer qu'il s'agit là d'une question régionale dont le Parlement ne devrait pas se mêler; ils auraient tort! Ce postulat concerne la planification nationale du réseau électrique et implique donc directement l'Office fédéral de l'énergie et Swissgrid.

Les principaux concernés, tant les populations locales que le canton du Valais via plusieurs décisions très nettes du Grand Conseil valaisan, ont déjà pris position à de nombreuses reprises pour l'enfouissement de la future ligne électrique à très haute tension. Une intervention parlementaire au niveau fédéral était donc nécessaire, d'autant plus que de futures lignes sont en projet dans plusieurs cantons et qu'une solidarité entre régions est nécessaire.

Concrètement, Swissgrid prévoit actuellement la construction d'une ligne électrique à très haute tension entre Chamoson et Ulrichen, en Valais. Le projet actuel, déposé en 2010, propose la réalisation d'une ligne intégralement aérienne entre Chamoson et Chippis. A ce jour, la procédure de construction de cette ligne aérienne est au point mort. La semaine dernière, un recours a été déposé devant le Tribunal fédéral et est toujours pendant. La semaine dernière également, le Tribunal fédéral a d'ailleurs accepté la demande d'effet suspensif des opposants au projet. Le Tribunal fédéral estime donc que l'urgence du projet – urgence qui était déjà utilisée abusivement comme principal argument en 1992 –, invoquée par l'Office fédéral de l'énergie et Swissgrid, n'est pas prépondérante pour s'opposer à l'octroi de l'effet suspensif. Il n'est donc pas exclu que ce projet soit revu. En outre, plusieurs études d'experts, notamment mandatés par le canton du Valais, ont prouvé que l'enfouissement était une solution tout à fait envisageable. Une telle piste doit donc être étudiée par les autorités de décision, ce d'autant plus vu la forte et croissante opposition à ce projet dans la région concernée.

Si le câblage de lignes à très haute tension provoque évidemment certains surcoûts par rapport à une ligne aérienne, il permet de minimiser de manière substantielle la perte de l'énergie occasionnée par le transport d'électricité, ce qui n'est d'ailleurs que rarement pris en considération. Cette économie d'énergie correspond aux objectifs de la loi sur l'énergie qui précise explicitement que les entreprises assurant l'approvisionnement doivent respecter une utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Cela plaide donc pour une minimisation des pertes d'énergie.

Surtout, et si l'on dépasse le débat purement financier, notons que les effets néfastes d'une ligne aérienne sont nombreux: risques pour la santé des riverains de ces installations – la ligne Chamoson-Chippis passe d'ailleurs à proximité de l'école du village de Grône; nuisances sonores; perte de valeur des terrains; impact majeur sur le paysage et l'environnement; ainsi qu'un effet direct sur le tourisme. Dans les régions alpines, ce dernier facteur n'est pas à sous-estimer.

Pour toutes ces raisons, par solidarité avec les régions concernées, je vous demande, en faisant abstraction des étiquettes partisans, de soutenir ce postulat.

Leuthard Doris, Bundespräsidentin: Sie wissen, dass die Annahme des Postulates ein Eingriff in ein laufendes Verfahren wäre. Die Leitung Chamoson-Chippis ist seit Jahren

AB 2017 N 331 / BO 2017 N 331

ein Politikum im Kanton Wallis, dabei aber Gegenstand eines normalen Prozesses. Wir haben schon zur Interpellation Addor 16.3106 gesagt, dass der Bundesrat nicht in ein Verwaltungsverfahren eingreife. Am 14.





Dezember 2016 hat das Bundesverwaltungsgericht die Beschwerden abgewiesen und die Haltung des Bundesamtes für Energie (BFE) gestützt. Jetzt sind die Beschwerden ans Bundesgericht weitergezogen worden. Das ist das gute Recht der Beschwerdeführer. Aber es geht nicht, dass man mit politischen Entscheiden die laufenden Verfahren aushebelt. Dasselbe ist zum Abschnitt Mörel-Ulrichen zu sagen. Auch da gab es im Dezember 2016 einen Plangenehmigungsentscheid für eine Freileitung, und auch dieser Entscheid ist jetzt von den Beschwerdeführern ans Bundesverwaltungsgericht weitergezogen worden. Das entspricht den rechtlichen Instrumenten, die zur Verfügung stehen.

Sie werden nächstens als Zweitrat die Strategie Stromnetze beraten. Auch dort werden Sie sehen, dass der Ständerat weitgehend – was Freileitungen im Hochspannungsbereich betrifft – die Vorschläge der Eidgenössischen Elektrizitätskommission und des BFE übernommen hat. Somit sieht es auch nicht so aus, dass die Politik als Grundsatz für die Höchstspannungsebene die Erdverkabelung vorsehen wird.

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung des Postulates.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 15.4013/14817)

Für Annahme des Postulates ... 127 Stimmen

Dagegen ... 60 Stimmen

(5 Enthaltungen)